

Québec français



## Loger chez l'habitant

Ludmila Bovet

Number 110, Summer 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56325ac>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Les Publications Québec français

### ISSN

0316-2052 (print)

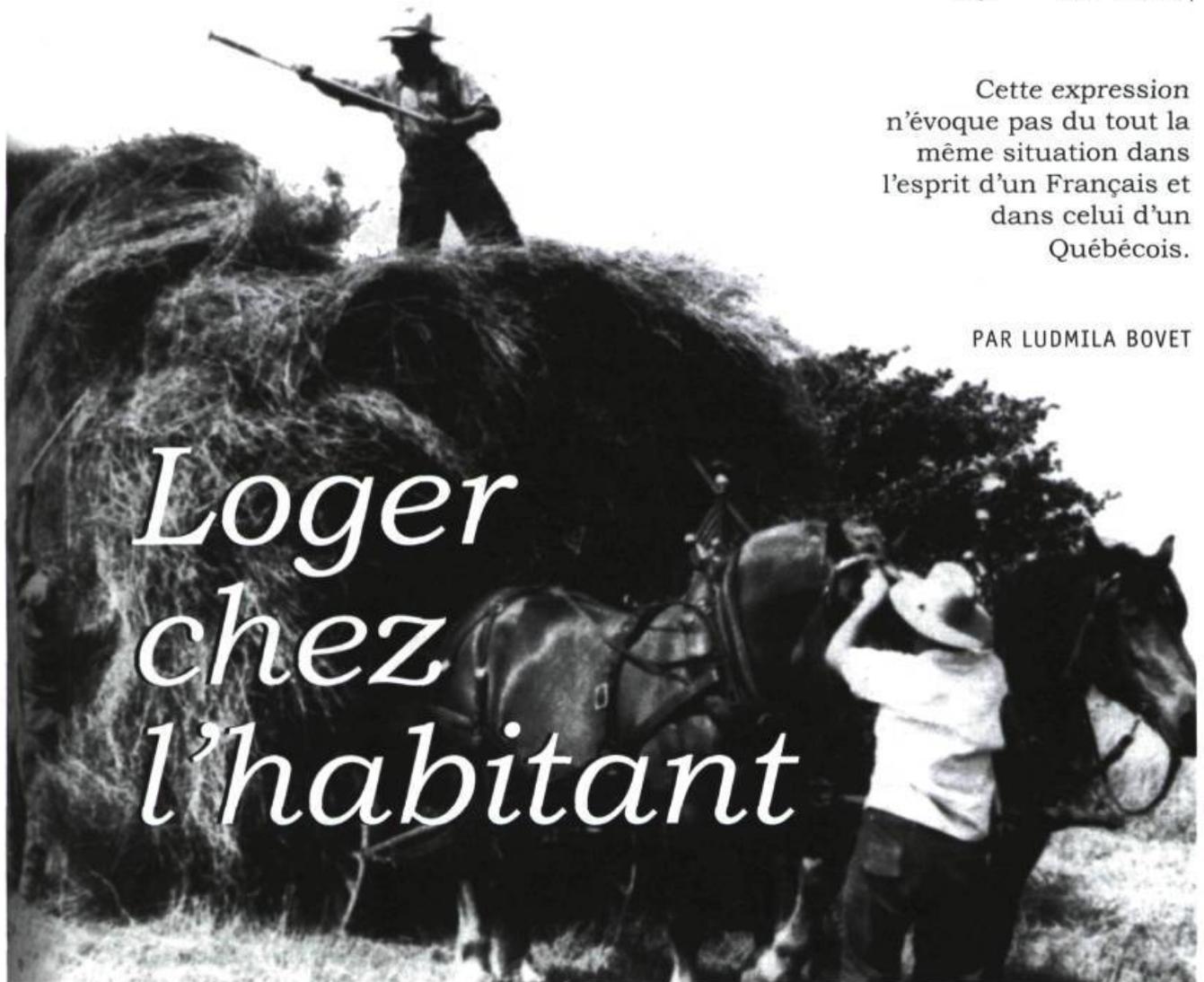
1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this article

Bovet, L. (1998). Loger chez l'habitant. *Québec français*, (110), 101–103.



# Loger chez l'habitant

Cette expression n'évoque pas du tout la même situation dans l'esprit d'un Français et dans celui d'un Québécois.

PAR LUDMILA BOVET

Pour les groupes de Français qui, de plus en plus nombreux, viennent découvrir le Québec, *loger chez l'habitant* est la façon idéale de connaître la vie quotidienne des gens de Québec, de Montréal, de Gaspé, de Blanc-Sablon ou de n'importe quel lieu de la province. Il s'agit en effet de loger « chez les gens du pays » (le singulier a ici une fonction de collectif), au lieu de loger à l'hôtel. Au Québec, l'expression, qui n'est pas utilisée (on loge dans une famille), pourrait évoquer uniquement la possibilité de loger à la campagne chez un cultivateur, c'est-à-dire de passer des vacances à la ferme. On éviterait soigneusement de prononcer le mot « habitant » dans ce contexte-là puisqu'il est affligé d'une forte connotation péjorative... dont les francophones d'Europe peuvent prendre connaissance en ouvrant le *Petit Robert* (édi-

tion de 1993) ; l'usage québécois y est attesté à la fin de l'article « habitant » et la définition de « rustre » accompagnée d'un exemple où figure l'insulte « Maudit habitant ! » est révélatrice. Cependant, l'exemple qui illustre la définition précédente, celle de « personne qui exploite la terre (au Canada, aux Antilles) », laisse songeur : « l'habitant est le vrai Canadien, celui dont est sortie la race ». C'est une citation d'Adjutor Rivard, le fondateur de la Société du parler français au Canada en 1902.

Dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle déjà, on a commencé à se porter à la défense du mot « habitant » qui désignait couramment ici celui qui est appelé « paysan » en France. « Conservons donc au cultivateur canadien cette appellation d'habitant qui a une origine authentique et honorable, que l'habitant ne rougisse

pas de s'entendre appeler ainsi, enfin que les écrivains emploient le mot sans hésitation et surtout sans le mettre en italique » conclut J.-P. Bédard à la fin d'un article paru dans *les Nouvelles soirées canadiennes* en 1882 (p. 48). Le secrétaire général de la Société du parler français, Louis-Philippe Geoffrion, écrit en 1925 : « Le nom d'*habitant* est un titre honorable entre tous. [...] portons-le avec orgueil ; et n'allons jamais le déprécier en l'appliquant à qui que ce soit avec un sens péjoratif, comme on le fait quelquefois »<sup>1</sup>. En 1944, Georges Bouchard conclut un article intitulé *Habitant ou paysan ?* par ces mots : « Fiers de l'héritage légué par nos devanciers, sachons porter bien haut l'honneur d'être habitant. [...] Sachons respecter le désir de nos vaillants devanciers qui n'ont jamais voulu être appelés des paysans. On objecte parfois le sens péjoratif du mot

habitant. Ce mot consacré par un long usage, par l'histoire, par la tradition et par la littérature est-il pour capituler devant quelques sottises moqueries ? »<sup>2</sup>.

Ces envolées passionnées nous ont convaincus que le mot « habitant » avait connu des jours de gloire qui, hélas ! étaient chose du passé puisque certains osaient le profaner et que les écrivains eux-mêmes ne le tenaient pas en haute estime : « En y songeant sérieusement, nos littérateurs s'apercevront qu'après trois siècles de glorieuse histoire, le mot habitant ne devrait plus subir les entraves des guillemets ou de l'italique »<sup>3</sup>.

### Un mot de colons

Lors de la fondation de Québec par Champlain en 1608 et durant les années qui suivirent, il n'y avait pas d'« habitants » en Nouvelle-France, mais seulement des « hivernants », c'est-à-dire des Français qui pratiquaient la traite des fourrures durant quelques années puis qui retournaient en France. Louis Hébert fut le premier à venir s'établir à demeure en Nouvelle-France avec sa famille, en 1617 ; il s'installa sur une terre (aujourd'hui englobée dans la ville de Québec), dont la pleine propriété lui fut reconnue en 1623.

Plusieurs compagnies se succédèrent, qui avaient chacune reçu le monopole de la traite des fourrures et qui, en échange, s'étaient engagées à faire venir des colons afin de défricher les terres et de hâter le peuplement de la colonie. Elles ont toutes

failli à leur tâche parce qu'elles s'intéressaient davantage au commerce qu'au peuplement et aussi à cause des attaques des frères Kirke et des hostilités avec les Iroquois. C'est ce qui poussa la Compagnie des Cent-Associés à céder la traite des fourrures, moyennant redevance, à une nouvelle compagnie fondée en 1645, la « Compagnie des Habitants », qui devait faire venir chaque année vingt colons au Canada. Dès lors, il fallait être habitant pour pouvoir bénéficier de la traite — et aussi pour avoir le droit d'acheter des vivres et des marchandises venues de France (ordonnance du 15 mars 1649) —, c'est-à-dire avoir choisi de rester définitivement dans la colonie.

Pendant environ cinquante ans, le mot « habitant » est « en quelque sorte un titre qui distingue les hommes libres et propriétaires d'un bien-fonds dans la colonie de ceux qui ne le sont pas : domestiques, soldats et volontaires non propriétaires. C'est un statut avec des privilèges correspondants. Les actes notariés et les recensements énumèrent des « charpentiers habitants », des « marchands habitants » et des « habitants » tout court, soit ceux qui n'ont pas d'autre occupation que celle de défricher et de cultiver »<sup>4</sup>.

Pour sévir contre les coureurs de bois qui continuaient à faire illégalement la traite des fourrures, une ordonnance est affichée à Montréal le 12 mai 1675, sommant ces gens de « s'engager à des Maîtres, ou se faire habitans ». S'ils refusaient de servir un maître en tant qu'« engagés », ils devaient « prendre des habitations et y tenir feu et lieu un an durant avant de pouvoir jouir du bénéfice de la traite avec les Sauvages conformément aux premiers réglemens du païs »<sup>5</sup>. Ils avaient quinze jours pour obéir, sous peine d'amende puis de punition corporelle !

Cette sévérité ne peut pas enrayer la tendance manifeste à transgresser de plus en plus les règlements qui protégeaient le statut de l'habitant ; les soldats et les domestiques se mettent à faire la traite des fourrures et des artisans exercent leur métier en ville sans y avoir une propriété.

Ce sens du mot « habitant », inconnu en France, n'est pas exclusif à la Nouvelle-France ; c'est, en fait, un terme lié à l'expansion coloniale de la France au XVII<sup>e</sup> siècle ; aux Antilles, celui auquel le roi a accordé des terres pour les défricher et les cultiver à son profit porte également le titre d'« habitant »<sup>6</sup> et il en va de même à l'île de la Réunion et dans les autres îles

de l'océan Indien colonisées par la France à la même époque<sup>7</sup>. L'habitation, c'est le terrain concédé à l'habitant. Ces sens particuliers aux colonies seront attestés dans les dictionnaires français à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (Trévoux, 1752).

### Du prestige...

Avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle déjà, l'habitant avait perdu les privilèges rattachés à son statut et le sens du mot s'était rétréci pour désigner seulement celui qui cultivait les terres dont il était propriétaire. Les travaux de défrichement étaient certes une rude tâche mais, après quelques années, la famille pouvait vivre à l'aise. L'habitant canadien était beaucoup plus prospère que le paysan français écrasé par les impôts royaux, les lourdes redevances seigneuriales, les corvées. Le cens et les rentes qu'il devait chaque année au seigneur étaient minimes. L'habitant pouvait chasser sur ses terres pour se nourrir, ce qui était strictement interdit aux paysans en France. C'est la raison pour laquelle le mot « paysan » n'a jamais désigné les cultivateurs d'ici ; le mot « laboureur », en revanche, s'appliquait aux fermiers qui, eux, n'étaient pas des propriétaires.

La prospérité des habitants a suscité l'admiration des voyageurs européens. Le baron de Lahontan, dans une lettre rédigée à la Côte de Beauré le 2 mai 1684, écrit : « Les Païsans y vivent sans mentir plus commodément qu'une infinité de Gentilshommes en France. Quand je dis Païsans je me trompe, il faut dire habitans, car ce titre de Païsans n'est non plus receu ici qu'en Espagne, soit parce qu'ils ne payent ni sel ni taille, qu'ils ont la liberté de la chasse & de la pêche, ou qu'enfin leur vie aisée les met en parallèle avec les Nobles. Leurs habitations sont situées sur les bords du fleuve de Saint Laurent. Les plus pauvres ont quatre arpens de terre de front & trente ou quarante de profondeur »<sup>8</sup>.

### ...à l'humiliation

Cette prospérité sera sérieusement ébranlée dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle. La très forte poussée démographique du début du siècle rend les terres agricoles de plus en plus rares. Des désastres naturels successifs frappent les récoltes, des régions plus fertiles situées plus à l'ouest constituent une dangereuse concurrence pour les produits du Bas-Canada, les prix baissent, si bien que les familles s'appauvrissent et que l'on rencontre de plus en plus souvent de « pauvres habitants », endettés.



Il s'ensuit une forte vague d'émigration vers les États-Unis dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

« La plaie de l'usure qui ronge nos campagnes, déplore Pierre-Samuel Gendron, député de Bagot à l'Assemblée législative en 1868, est [...] l'une des causes qui forcent l'habitant à laisser le champ qu'il a fertilisé de ses sueurs et à prendre la route des États-Unis »<sup>9</sup>. Les taux d'intérêt s'élevaient à 15 ou 20 % et même plus.

C'est ainsi que l'image de l'habitant se déprécie et qu'avec l'avènement de l'ère industrielle, le mot prendra une valeur péjorative dans la bouche d'un citadin. La même évolution s'est produite à l'île de la Réunion.

Ce sont donc des fluctuations économiques importantes et des changements de société majeurs comme le passage d'une société essentiellement rurale à une société industrielle qui ont entraîné le changement de statut de l'habitant ainsi que celui des valeurs rattachées au mot qui le désigne. Ce mot en vient à stigmatiser l'ignorance, la gêne, la maladresse, le manque d'élégance et de savoir-vivre.

« Tiens, le petit Max n'est pas là ? Est-il assez ridicule avec son air habitant et son pantalon fripé ! » (Jean-Charles Harvey, *Les demi-civilisés*, Montréal, Typo, 1993 [1934], p. 35).

« Elle reçoit des lettres, encore, de cet habitant avec qui elle s'est mariée, Gaétan machin chose. Il se meurt d'amour, le pauvre cave, et il est même pas capable de l'écrire sans fautes d'orthographe » (Monique Proulx, *Homme invisible à la fenêtre*, Boréal, 1993, p. 164).

### De nouveaux jours glorieux

Après la Conquête, les Anglais ont adopté le mot « habitant » dans leur langue puisqu'il désignait une réalité bien ancrée au Canada depuis plus de cent ans. Rapidement, le mot s'est appliqué, en anglais, à tous les francophones du Canada<sup>10</sup>. Les francophones, eux, se désignaient par le terme de « Canadiens » — « Québécois » ne deviendra usuel qu'après la Révolution tranquille — et ils appelaient les Anglais du Canada des « Anglais » tout court.

« Lorsque les Canadiens français parlent d'eux-mêmes, ils disent toujours "Canadiens", sans plus ; et à toutes les autres races qui ont derrière eux peuplé le pays jusqu'au Pacifique, ils ont gardé pour parler d'elles leurs appellations d'origine : Anglais, Irlandais, Polonais

ou Russes, sans admettre un seul instant que leurs fils, même nés dans le pays, puissent prétendre aussi au nom de "Canadiens". C'est là un titre qu'ils se réservent tout naturellement et sans intention d'offense, de par leur héroïque antériorité » (Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, Montréal, Boréal (Collection Compact), 1988 [1916], p. 60).

Lorsque l'équipe de hockey *Le Canadien* voit le jour à Montréal en décembre 1909, le choix de ce nom est significatif dans le contexte de l'époque : l'équipe est composée uniquement de Canadiens français et a été créée dans le but d'attirer les amateurs de hockey francophones<sup>11</sup>. Ce n'est pas étonnant que les membres de l'équipe aient été surnommés *the Habitants* par les Canadiens anglais ! Plus familièrement encore : *the Habs*, nom qui voisine régulièrement avec celui de *the Canadiens* dans les pages sportives de *The Gazette*. Par exemple, le chroniqueur du dimanche 5 avril 1998 titre : « Habs snooze and loose » (p. B-1)<sup>12</sup>.

### Autres temps, autres sens

Le phénomène dont a été victime le mot « habitant » est celui de la péjoration sémantique. Le prestige qui s'attachait à ce terme s'est détérioré sous l'influence des préjugés sociaux et le mot a pris un sens péjoratif. Il ne manque pas d'exemples similaires de changements de sens. Pour rester dans le même domaine, celui de l'agriculture, le mot « vilain » est issu du bas latin *villanus* signifiant « habitant de la campagne » et qui dérive du latin *villa* « ferme ». Au Moyen Âge, il signifiait « paysan », et notamment « paysan libre », par opposition à « serf ». Cet emploi était déjà tombé en désuétude au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans les emplois qui ont suivi, c'est l'idée de mépris (souvent attachée à la condition sociale du paysan) qui domine, comme dans le proverbe « jeux de mains, jeux de vilains » où le mot a le sens de « rustre »<sup>13</sup>.

De même, qui aimerait aujourd'hui se faire traiter de « pédant » ? Ce mot emprunté à l'italien au XVI<sup>e</sup> siècle signifiait alors « maître d'école ». Le personnage et le mot qui le désignait étaient aussi prestigieux et respectés que l'est le professeur de nos jours !

Basé en partie sur la documentation du *Trésor de la langue française au Québec* (CIRAL, Université Laval).



### Illustrations

Jean Provencher, *C'était l'été, La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent*. Boréal Express, 1982. *C'était l'hiver, La vie rurale traditionnelle dans la vallée du Saint-Laurent*. Boréal Express, 1986.

### Notes

1. *Zigzags autour de nos parlers*, vol. 2 (1925), p. 14-15.
2. *Mémoires et comptes rendus de la Société royale du Canada*, Ottawa, troisième série, vol. 38, p. 34-35. L'auteur cite plus haut un couplet qu'il appelle « la Marseillaise de l'habitant », écrit par M. Maurice Morrisset : « Debout, robustes habitants, / Alignons-nous en combattant ! / La voix de nos ancêtres nous crie : / Debout, pour Dieu, pour la Patrie ! ».
3. *Ibid.*, p. 35.
4. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris / Montréal, Plon, 1974, p. 403.
5. *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, vol. 1, p. 922-924.
6. Attesté en 1654 dans l'*Histoire générale des îles de S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique...* du père Jean-Baptiste Du Tertre.
7. Voir Robert Chaudenson, *Le lexique du parler créole de la Réunion*, Paris, Champion, 1974, vol. 1, p. 597-599.
8. Lahontan, *Œuvres complètes*, Édition critique par Réal Ouellet avec la collaboration d'Alain Beaulieu, Les Presses de l'Université de Montréal, 1990, vol. 1, p. 264.
9. Cité dans Yves Roby, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre (1776-1930)*, Québec, Septentrion, 1990, p. 39.
10. Voir *Dictionary of Canadianisms on Historical Principles*, Toronto, Gage, 1967.
11. François Black, *Habitants et glorieux. Les Canadiens de 1909 à 1960*, Laval, Mille-Îles, 1997, p. 25-30.
12. On croit souvent que le H à l'intérieur du C sur le gilet des hockeyeurs symbolise le surnom « Habitants » ; en fait, ce sont les initiales du nom officiel *Club de Hockey Canadien* (Claude Mouton, *Les Canadiens de Montréal*, Toronto, Van Nostrand Reinhold Ltd., 1981, p. 26).
13. Voir *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, pour l'évolution détaillée du mot.